



mercredi 10 janvier 2018

## Agents de sécurité armés : la fin d'un tabou ?

LU POUR VOUS

Publié le 09/01/2018 à 19h01. Mis à jour à 19h06 par [SudOuest.fr](http://SudOuest.fr).



Dans un contexte de menace et d'attentats terroristes où résonne le tout sécuritaire, le législateur s'est intéressé aux entreprises de sécurité privée.

**Depuis le 1er janvier, la loi autorise certains agents de sécurité à être armés, selon les cas d'une matraque, d'une bombe lacrymogène ou d'une arme à feu.**



Éric Marrocq est secrétaire régional du syndicat Alliance.

**En tant que policier que pensez-vous de la possibilité pour un agent de sécurité privée de porter une arme à feu ?**  
« Je ne trouve pas cela choquant. C'est la fin d'un tabou, mais on voit bien qu'on tend vers une coproduction de sécurité. Dès lors que la formation et l'habilitation à l'usage, au maniement et à la mise en sécurité des armes sont drastiques, nous ne sommes pas contre, bien au contraire ! Nous l'appelons de toutes nos forces depuis des années. »

**En quoi cela peut-il changer le travail des policiers ?**

« Cela nous permettrait de nous recentrer sur nos missions régaliennes. Nous n'arrêtons pas de parler de manque d'effectifs, de surabondance de missions chronophages. Mais si demain, les agents de sécurité privée armés s'occupaient des extractions et transferts de détenus, des gardes statiques à l'hôpital ou ailleurs, des surveillances d'endroits sensibles comme les lieux de culte ou diplomatiques, ce serait une bouffée d'air. La police est plus efficace sur la voie publique pour assurer la tranquillité publique. »

**Ne craignez-vous pas le dérapage ?**

« Les gardes chasses ou les policiers municipaux sont armés. Je fais confiance aux procédures d'habilitation. Il y a des règles, mais il n'y a pas de risque zéro. N'importe qui ne pourra pas être armé, en France ça ne marche pas comme ça. Car ce n'est pas tant l'arme qui est dangereuse que celui qui la tient. »